



Date de la réunion: 08/04/2019 à 9H15

Edité par : Architectes Luc MOULIN &amp; Associés sprl

P : Présent à la réunion - A : Absent - D : Distribution

RÔLE	ADRESSE	NOMS	P	A	D
LE MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Frasnes-lez-Anvaing Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing				
ASSISTANCE AU MO	Fondation Rurale de Wallonie Rue Henri Lemaire, 1 7911 Frasnes-lez-Anvaing				
ARCHITECTE	Architectes Luc MOULIN & Associés sprl Rue du Progrès, 21/31 - 7503 Froyennes Tél : 069/25.15.70. info@lucmoulin.be – www.lucmoulin.be	Luc MOULIN – Architecte Anne TRIFIN – Architecte	✓	✓	
ZONE DE SECOURS	Zone de Secours de Wallonie Picarde	Eric STASIK	✓		✓

**RAPPORT DE REUNION**

POINT	REMARQUES
<b>0</b>	<b>GENERALITES</b>
01	<b>Accès au site</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- La rampe d'accès au site doit être &lt; 6% ;</li></ul>
02	<b>Moyen de lutte contre l'incendie - Extérieur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un borne incendie devra être placée sur le parvis ;</li></ul>
03	<b>Compartmentage :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- La salle doit être un compartiment séparé du stockage – Compartiment REI60 avec porte EI30 ;</li><li>- La salle polyvalente doit être compartimentée – Compartiment REI60 avec porte EI30 ;</li><li>- Les réserves et stockage doivent être compartimentés - Compartiment REI60 avec porte EI30 ;</li><li>- Les locaux « chaufferie », « Elec. » et « Réserve » doivent être compartimentés – Compartiment REI60 avec porte EI30 ;</li><li>- Le faux-plafond doit être compartimenté tous les 25m.</li></ul>
04	<b>Couloir d'évacuation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un couloir doit être recréé pour évacuer les loges. Ce dernier doit être REI60 ;</li><li>- Les faux-plafonds doivent être stables au feu 30 minutes ;</li><li>- Ajout d'une porte de secours dans la salle ;</li></ul>
05	<b>Moyen de lutte contre l'incendie - Intérieur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des dévidoirs doivent être prévus (à minima : 1 pour la salle et 1 pour le foyer) ;</li><li>- Des extincteurs doivent être prévus (1/150m<sup>2</sup>) ;</li><li>- Une centrale incendie généralisée doit être installée. Celle-ci sera positionnée dans le sas ;</li><li>- Des exutoires doivent être prévus dans la salle – 2% de la surface au sol. La commande des exutoires sera située dans le sas (à proximité de la centrale incendie).</li></ul>
06	<b>Divers</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Si des tentures acoustiques sont prévues pour le cloisonnement de la salle, celles-ci doivent être ignifuges. Une attestation devra être fournie lors de l'exécution ;</li><li>- Modification de la terminologie « Coin Cuisine » par « Réfectoire ».</li></ul>

Annexe : Plan de compartimentage + Implantation

PV visé  
Luc Moulin